

CGT

NEGOCIATION ANNUELLE 2004

Les salarié.e.s et la CGT revendiquent une réelle égalité professionnelle

en matière de rémunération

de déroulement de carrière

de reconnaissance des qualifications et des compétences

du droit à la formation qualifiante et reconnue.

- Augmentation des salaires de 2,5% pour l'ensemble des salarié.e.s avec un plancher de 60 euros
- 1% tous les cinq ans de prime d'ancienneté au-delà des 15 ans
- Intégration des primes dans le salaire pour les salarié.e.s transféré.e.s de Meaux.
- Mutuelle et prévoyance des cadres étendues à l'ensemble des salarié.e.s avec prise en charge de l'employeur
- Possibilité d'étaler ses congés à Brie sur juillet et août
- Possibilité de fractionner un jour de congé le vendredi travaillé
- Elargissement de la plage de crédit / débit sur Brie et Alfortville